

Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire,

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Bénédicte BOSSARD, Xavier RIPOCHE, Adjoints, Louis-Marie BAUMIER, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Hélène FOUCHER, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOUIN, Rachel HÉRAULT, Sophie DURAND, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Jérôme BOIDRON, Paul CLÉMENCEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Joël LANDREAU (pouvoir à Roland GERFAULT), Nathalie JOLIVET (pouvoir à Bénédicte BOSSARD).

Secrétaire de séance : Paul CLÉMENCEAU a été désigné secrétaire de séance.

1. SERVICES DE LA GENDARMERIE

a) Intervention du Lieutenant POMIE sur l'organisation et le fonctionnement de la Communauté de Brigades de Gendarmerie.

La structure regroupe les 2 brigades de gendarmerie de St Macaire et Montfaucon-Montigné, soit 16 communes représentant 42 000 habitants répartis sur 33 800 ha.

22 gendarmes sont rattachés à cette communauté de brigades ayant pour missions :

- Assurer la sécurité publique
- Affirmer l'autorité de Police Judiciaire : dresser des PV et contraventions
- Garantir la sécurité routière
- Gérer la capacité d'accueil et d'intervention en brigade
- Entretenir des contacts avec la population et ses représentants
- Fournir des renseignements aux autorités gouvernementales

b) Intervention du Chef BENETTI, responsable Sureté sur le dispositif « voisins vigilants »

Ce dispositif s'appuie sur la vigilance des habitants d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Il s'agit essentiellement de promouvoir de bonnes pratiques citoyennes dans un esprit de confiance renouvelé entre la population et les acteurs de sécurité mais aussi d'une démarche collective visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée de vigilance.

Ce concept se décline en plusieurs phases :

- Phase 1 : validation du dispositif par le Conseil Municipal
- Phase 2 : information à la population par divers outils de communication : site internet, flash municipal
- Phase 3 : réunion publique
- Phase 4 : recensement des volontaires
- Phase 5 : validation de la liste, sensibilisation des candidats retenus et signature du protocole avec les

différentes instances concernées : Commune, Gendarmerie, Préfecture.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal manifeste son intérêt pour cette opération et invite Mr le Maire à poursuivre les démarches pour une mise en place du dispositif à court terme.

2. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A) Affaires sociales

Le Bulletin municipal a été distribué juste avant les fêtes de fin d'année. Des remerciements sont adressés aux membres de la commission pour le travail fourni. Echos favorables de la population sur la qualité du bulletin.

B) Culture

Marché de Noël du 6 décembre : Organisée en partenariat avec le Comité des Fêtes et le collectif « marché », cette manifestation a connu un beau succès tant par la fréquentation que par les nouveautés proposées : bourse aux jouets, décalage des horaires. Cette manifestation paraît s'inscrire dans la durabilité avec peut-être des adaptations d'horaires pour prolonger jusqu'à la tombée de la nuit.

3. SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATION

N°2015-01-06/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner déposée en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant :

9 rue des Buissons : immeuble bâti cadastré section AC n°589 d'une contenance de 718 m².

N°2015-01-06/02

Objet : Réhabilitation des vestiaires de la salle de sports n°1

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier relatif à la réhabilitation des vestiaires de la salle de sports n°1. Il rappelle que ce projet se justifie compte tenu de la vétusté des locaux construits en 1979, et par l'obligation, pour la commune, de mettre à disposition du public des équipements répondant aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Le Cabinet BAUMANN a préparé les pièces constituant l'avant-projet sommaire. Ce dossier, comprenant divers plans du projet ainsi qu'une estimation financière, a été étudié par la commission « Sport » en partenariat avec les associations sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet sommaire de réhabilitation des vestiaires de la salle de sports n°1.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif à cette réhabilitation.

N°2015-01-06/03

Objet : Validation des conventions relatives à l'ADS (Autorisations au titre du Droit des Sols)

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion a été engagée en septembre 2014 au sein du Pays pour créer un service d'instruction des Autorisations au titre du Droit des Sols (ADS) pour pourvoir au retrait des services de l'Etat fixé par la loi au 1er juillet 2015. Ce service atteindra un seuil fonctionnel pertinent grâce à la constitution d'une équipe de professionnels suffisante, experte et, si possible, diverse (profil administratif et profil technique). Le service disposerait en outre, d'un ancrage territorial affirmé pour donner une plus-value à la prestation :

- création d'un conseil en amont sur chacune des Communautés de Communes adhérentes au Pays pour renseigner sur les formalités à accomplir, les délais d'instruction, la faisabilité réglementaire du projet, conseiller sur la composition du dossier, éclairer sur le régime fiscal applicable,
- accomplissement de toutes les tâches par le service, pour réduire au maximum l'intervention des services municipaux (dépôt et notification au pétitionnaire),
- mise en œuvre d'une politique dite des « incomplets productifs » permettant d'établir un contact direct entre l'instructeur et le pétitionnaire pour accélérer la complétude du dossier et ainsi épargner la mise en œuvre complète du délai réglementaire d'un mois.

Au plan stratégique, ce service à caractère opérationnel renforcera la solidarité territoriale et il permettra ainsi d'établir un lien avec la mise en œuvre du SCoT.

Dans le cadre de l'instauration d'un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols fonctionnel à la date du 1er juillet 2015 pour le compte des communes, il est nécessaire d'établir une convention par laquelle ces

dernières, en liaison avec leur communauté de communes, décideront de leur adhésion au service. Cette convention fixe les principes et les modalités de fonctionnement du service.

Au plan des principes, elle précise le caractère territorial de la démarche de création du service en lien très étroit avec les communautés de communes.

Au plan des modalités, elle précise les mécanismes pratiques de fonctionnement du service en lui confiant un rôle étendu pour décharger les communes et garantir l'expertise de la démarche. Elle prévoit, en outre, les conditions de sa mise en œuvre dans le temps et le financement assis sur deux contributions (une dotation d'installation du service et une dotation de fonctionnement).

Lors de la dernière séance municipale, le conseil a validé le principe d'adhésion au service proposé à l'échelle du Pays.

Il convient aujourd'hui que la commune valide la convention tripartite (Pays-CCMS-Commune) précisant les principes et modalités précises de fonctionnement du service, ainsi que la convention financière entre la CCMS et la Commune qui précise la répercussion du coût du service au prorata de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix « POUR », 1 « CONTRE » et 2 abstentions, APPROUVE la convention tripartite relative à l'instruction de l'ensemble des autorisations du droit des sols liées aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement.

APPROUVE la convention financière entre la CCMS et la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions précitées.

N°2015-01-06/04

Objet : Approbation du rapport de transfert des charges présenté par la Communauté de Communes Moine et Sèvre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de transfert de charges pour l'année 2015 proposé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et approuvé par le Conseil Communautaire du 18 décembre 2014. Ce rapport fait suite au transfert de compétence « Voirie Hors Agglomération et Signalisation » ajouté aux statuts de la Communauté de Communes Moine et Sèvre par délibération du 19 décembre 2013.

Pour Saint André, le linéaire de voies revêtues à transférer au 1^{er} janvier 2015 est de 8 231 ml qui s'additionnent aux 6 610 ml transférés en 2003 et 2008, soit un total de 14 841 ml.

S'ajoute au transfert de charges de la voirie hors agglo, la signalisation verticale et horizontale dans un souci d'optimisation et d'efficacité.

La commission locale d'évaluation du transfert des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 8 décembre 2014 pour étudier le transfert de charges inhérentes à cette décision et proposer différents barèmes tenant compte des spécificités des prestations d'entretien de voirie (revêtements, réparations, curage, lamier, etc...).

Le coût global du transfert s'élève à 11 453 €. De ce fait, l'attribution de compensation de la CCMS sera diminuée d'autant et abaissée de 99 616 € à 88 163 €.

Il est précisé que ce transfert prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la validation de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport de transfert de charges 2014 présenté par la CCMS.

PRECISE que les nouveaux montants d'attribution de compensation sont appliqués au 1^{er} janvier 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à informer le Président de la Communauté de Communes Moine et Sèvre de la présente décision et à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en application.

N°2015-01-06/05

Objet : Emplois périscolaires - création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel pour les T.A.P.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 2 septembre 2014, un poste d'adjoint d'animation avait été créé pour la période du 5 septembre 2014 au 28 février 2015 pour respecter les taux d'encadrement des enfants suite aux inscriptions enregistrées en début d'année scolaire.

Les effectifs fréquentant les TAP à ce jour étant conformes aux inscriptions de septembre 2014, il est proposé de prolonger le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel pour la période de fin d'année scolaire, soit du 1^{er} mars 2015 au 3 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel (du 1^{er} mars 2015 au 3 juillet 2015) à raison de 4 heures par semaine scolaire.

PRECISE que la personne recrutée sera chargée d'encadrer et d'animer un groupe d'enfants de classe GS (grande section) dans la salle des Associations située à la Mairie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

4. SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

A) Statistiques

Il est présenté aux conseillers municipaux plusieurs indicateurs statistiques communaux pour l'année 2014 :

- information INSEE sur la population légale (2 937 habitants en population totale année 2012),
- évolution de la démographie et des constructions,
- évolution des effectifs au restaurant scolaire,
- évolution des demandeurs d'emploi.

DEMOGRAPHIE	
32 naissances en 2013	50 naissances en 2014
15 mariages en 2013	9 mariages en 2014
26 décès en 2013	26 décès en 2014
DEMANDEURS D'EMPLOI	
138 en décembre 2013	132 en novembre 2014
PERMIS DE CONSTRUIRE (logements neufs)	
14 constructions en accession à la propriété en 2013	aucune construction en accession à la propriété en 2014
1 construction de locatif en 2013	aucune construction de locatif en 2014
CANTINE SCOLAIRE (nombre de repas servis)	
28 477 repas en 2013	31 221 repas en 2014

B) Travaux en cours

Les services techniques interviennent au lotissement de l'Etouble pour les dernières plantations dans les espaces verts du lotissement

C) Structures intercommunales

a. SIVOM de l'Avresne

Sylvie BOISSINOT commente le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2014. Elle précise que la réflexion en cours sur la réforme territoriale (avec la volonté affirmée de réduire le nombre de Syndicats intercommunaux) aura vraisemblablement un impact sur l'organisation future de l'EPCI. A ce jour, aucune orientation n'a été prise.

b. CCMS

o Flash 10 - Présentation du document relatant les activités de Moine et Sèvre pour le mois de janvier.

- o Commission « réflexion sur commune nouvelle »

Mr le Maire présente aux Conseillers le diaporama préparé par la CCMS et intitulé « vers une commune nouvelle... »

Dans un contexte financier fragilisé par la baisse annoncée des dotations de l'Etat (diminution progressive jusqu'à -30 % en 2017) et le poids des charges supplémentaires (mises aux normes, TAP, pôle ADS), des solutions palliatives doivent être trouvées par les élus pour que les collectivités territoriales puissent rester le fondement de la politique locale. Le regroupement des communes actuelles en « communes nouvelles » au sein d'une intercommunalité à recomposer peut être un élément de réponse.

Bien que le projet de réforme territoriale suscite encore bon nombre d'interrogations, les élus de Moine et Sèvre, lors du séminaire du 16 décembre 2014, ont décidé :

- d'accepter d'étudier le scénario de constitution d'une commune nouvelle à l'échelle de Moine et Sèvre au 1^{er} janvier 2016
- d'élaborer une charte de la commune nouvelle s'appuyant sur le projet de territoire.

Cette étude devra permettre aux conseils municipaux de prendre une décision officielle en juin 2015, sachant que des étapes d'informations régulières seront nécessaires avec l'ensemble des élus ainsi que la population.

D'autre part, la carte de l'intercommunalité devra être réfléchi et débattue suffisamment en amont pour en mesurer les conséquences sur les services offerts à la population.

Plusieurs élus considèrent que la réflexion menée à l'échelle du Pays des Mauges doit être poursuivie mais ne doit pas être l'unique piste à explorer. La position géographique de St André, et plus globalement de « Moine et Sèvre », justifie d'engager en parallèle des discussions avec la CAC (Communauté d'Agglo du Choletais). Pour chaque piste étudiée, il conviendra de présenter les points forts et les points faibles. Mr le Maire signale qu'un rendez-vous a été pris entre les 2 présidents et que des informations seront communiquées en fonction de l'avancée des échanges.

- Plan de gestion de l'herbe : restitution des données le 14 janvier 2015.

D) Divers

a. Situation de l'emploi

Pôle emploi recense 132 demandeurs d'emploi fin novembre (54 hommes et 78 femmes) dont 102 indemnisés et 30 non indemnisés.

b. Consultation du public sur l'eau

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, une consultation est lancée sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGIR) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021. Les documents sont consultables sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services déconcentrés de l'Etat qui établiront avant fin 2015, une version définitive du SDAGE et du PGIR.

4. DECISIONS DU MAIRE

N°28	Garantie « risques statutaires du personnel communal »	Compagnie d'assurances SMACL de Niort	12 250 €
N°29	Etudes techniques fluides dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires de la salle de sports n°1	ACTIS INGENIERIE de Cholet	4 900 € HT
N°30	Etudes béton armé et charpente dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires de la salle de sports n°1	Cabinet AREST de Cholet	1 700 € HT
N°31	Etudes d'économie dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires de la salle de sports n°1	Cabinet Gilles PICHERIT de Saint Germain des Prés	5 760 € HT
N°32	Concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 années	Famille Henri GILBERT	110 €
N° 2015-01	Concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 années	Famille DIXNEUF-JAMAIN	112 €

Dates à retenir

Commission Finances :

mercredi 28 janvier 2015 à 19h00

Commission Urbanisme :

jeudi 29 janvier 2015 à 20h00

Réunion publique dispositif « voisins vigilants » :

samedi 31 janvier 2015

Conseil Municipal :

mardi 3 février 2015 à 20h00